Bulletin à renvoyer à :

Objectif VTT 8 Route du Becquet 76170 LILLEBONNE Tél/Fax : 02 35 38 47 50

Infos Compétiteurs

Les inscriptions non accompagnées du règlement ne seront pas traitées.

Les non-licenciés doivent présenter un certificat médical de moins d'un an pour la compétition.

Le port du casque est obligatoire

RESTAURATION SUR PLACE

Bulletin d'inseription

Nom de l'équipe :

| 0 | Nom de l'equipe : |
|---------------------------------|---|
| - | Equipier (1) Nom: Prénom: |
| | Né le : James au Age : Sexe : F M obligatoire |
| | Adresse: |
| | Code postal : LILI Ville : |
| | Tél. : Email : |
| | Club : Fédération : |
| L | icencié :Certificat médical : |
| | |
| 1 | quipier (2) om :Prénom : |
| Ne | éle: Jummaaaa Age: Sexe: F M obligatoire |
| Adresse: | |
| Code postal : Ville : | |

Joindre un chèque bancaire de 20€ à l'ordre d'Objectif VTT Lillebonne.

Tél.:....Email:

Club: Fédération:

Licencié : Certificat médical :

de Lillebonne en relais

Objectif VTT 02 35 38 47 50 - www.ovtt.net









REGLEMENT DES 4 HEURES VTT

Objectif VTT Lillebonne

ARTICLE 1 : Le principe de l'épreuve est de parcourir la plus longue distance par équipe de 2 personnes effectuant des relais pendant un temps de 1 heure pour les minimes, de 2 heures pour les cadets et 4 heures pour les autres catégories.

ARTICLE 2 : L'inscription aux 4 heures VTT est ouverte aux hommes et femmes de 15 ans et plus, avec obligation pour les mineurs non licenciés de présenter une autorisation parentale et les **non licenciés doivent présenter un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du VTT en compétition.**

ARTICLE 3 : Les équipes peuvent être composées de 2 hommes, 2 femmes ou associer un homme et une femme composant ainsi un équipage mixte, mais aussi de catégorie différente.

Il ne sera pas admis d'équipe composée d'un cadet et d'un adulte (junior, sénior et vétéran).

ARTICLE 4 : un seul équipier se présente sur la ligne de départ, le tour doit etre effectué en entier par un seul et même coureur même en cas de panne. Il est strictement **interdit de prendre le circuit en sens inverse**. Le nombre de tour entre chaque relais est libre sauf pour les équipes de jeunes ou mixte qui doivent relayer à chaque tour. Les relais se font dans la zone de relais prévu pour cela.

ARTICLE 5 : Les catégories elles sont déterminées à l'exception des cadets – tandems et dames par l'addition des ages de chacun des coéquipiers :

Catégorie A les minimes

Catégorie B ► les cadets

Catégorie C ▶ équipe féminine

Catégorie D ► tandems

Catégorie E ► les moins de 40 ans

Catégorie F ► 40 ans à 79 ans

Catégorie G ▶ de 80 ans à 99 ans

Catégorie H ▶ plus de 100 ans

Catégorie I

mixte (homme et femme)

Un classement scratch sera également établit de la catégorie B à H

ARTICLE 6 : le port du casque à coque rigide est obligatoire. Seuls les VTT en état de fonctionner sont autorisés. Tout changement de matériel sur le circuit est interdit.

ARTICLE 7 : Départ 11h00 - Arrivée 15h00

ARTICLE 8 : Chaque compétiteur est tenu de connaître le règlement

ARTICLE 9 : Montant des engagements – **20 euros par équipe (et 6 euros supplémentaires par coureurs pour les inscriptions sur place)**

